

BPJEPS Educateur sportif — mention Activités Aquatiques et de la Natation

Formation en alternance — encadrement d'activités aquatiques et surveillance de baignade

Le BPJEPS Éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN), prépare à l'encadrement et à l'animation d'activités aquatiques telles que la natation, l'aquagym ou les activités ludiques en milieu aquatique. Il permet la délivrance du titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) et satisfait à l'obligation de qualification prévue à l'article L 212-1 du code du sport pour l'encadrement des activités aquatiques et de la natation.

Informations officielles

Intitulé	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
Spécialité	Educateur sportif
Mention	Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)
Niveau	Niveau 4 — équivalent Bac
Code RNCP	RNCP36248 — francecompetences.fr
Certificateur	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Date d'enregistrement	1er janvier 2022
Échéance de l'enregistrement	1er janvier 2027 — Enregistrement arrivant à échéance — renouvellement à anticiper auprès de France Compétences.

609 h

Durée centre

900 h (estimatif)

Durée entreprise

8 à 25

Effectif

100 % présentiel

Modalité

Chiffres clés de la formation

Données 2025 — Educaterra

67 %

Taux d'obtention de la certification

67 %

Taux d'insertion professionnelle

17 %

Taux de poursuite d'études

Programme — les blocs de compétences

- **UC1** — Encadrer tout public dans toute structure
- **UC2** — Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- **UC3** — Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- **UC4** — Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

BPJEPS Educateur sportif — mention Activités Aquatiques et de la Natation

Prérequis, admission, débouchés, tarifs

Prérequis et conditions d'accès à la formation

- **Secourisme** — Être titulaire du PSE1 ou du PSE2 ainsi que du BNSSA
- **Natation** — Avoir un bon niveau de pratique en natation — maîtrise des différentes nages recommandée

Tests d'Exigences Préalables (TEP) :

- **Épreuve de natation** — 400 m nage libre en 7 min 40 s maximum — possibilité de valider ce test avec Educatterra avant le début de la formation
- **Tests de sélection Educatterra** — Épreuve écrite, épreuve physique et entretien individuel de motivation, organisés par le coordinateur pédagogique.

Educatterra accompagne ses candidats dans leur préparation aux tests de sélection pour maximiser leurs chances de réussite.

Processus d'admission

- **1. Inscription** — S'inscrire à une réunion d'information collective via le formulaire du site Educatterra et télécharger un dossier de candidature.
- **2. Dossier de candidature** — Se présenter à la réunion d'information collective et transmettre le dossier de candidature dûment complété.
- **3. Vérification des prérequis** — Réunir l'ensemble des prérequis et satisfaire aux tests de sélection décrits ci-dessus.
- **4. Intégration** — Intégrer la session de formation après validation du dossier et des tests.

Métiers accessibles	Compétences professionnelles
— Educateur / Éducatrice d'activités aquatiques — Educateur / Éducatrice sportif(ve) des activités de la natation — Maître-nageur sauveteur (MNS)	— Conduite d'actions d'éveil, de découverte et d'enseignement des nages codifiées — Organisation de la sécurité des activités aquatiques — Garantie de l'hygiène de l'air et de l'eau

BPJEPS Educateur sportif — mention Activités Aquatiques et de la Natation

Organisation pédagogique, poursuites de parcours, tarifs

Rythme d'alternance

- Rythme d'alternance : 3 jours en centre de formation / 2 jours en entreprise
- Acquisition progressive des compétences professionnelles
- Mise en pratique immédiate des apprentissages auprès des publics accompagnés
- Accompagnement par un tuteur en entreprise et un référent pédagogique au centre
- Meilleure insertion professionnelle à l'issue de la formation

Moyens pédagogiques

- Salles équipées, vidéoprojecteurs
- Plateforme LMS
- Bassin partenaire, matériel de sauvetage, mannequins de secourisme
- Ressources numériques

Modalités d'évaluation

- Épreuves certificatives organisées par le certificateur
- Mises en situation professionnelle
- Dossiers professionnels, entretien avec jury, démonstrations pédagogiques

Équivalences et passerelles

Des équivalences, dispenses ou allègements peuvent être accordés selon le parcours du candidat et les certifications déjà obtenues, conformément aux textes en vigueur relatifs au BPJEPS.

Poursuites d'études — suites de parcours

- DEJEPS — mention Perfectionnement Sportif (Natation)
- DESJEPS — Diplôme d'État Supérieur Jeunesse, Éducation Populaire et Sport
- Licence STAPS — Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Formations fédérales
- Spécialisation en entraînement ou management sportif

Tarifs et financement

- **Contrat d'apprentissage (voie recommandée)** — 0 € pour l'apprenti — prise en charge intégrale par l'OPCO de l'employeur
Niveau de prise en charge OPCO : 7 106 € HT
- **Financement individuel** — 7 106 € HT — financement personnel, CPF ou France Travail, paiement échelonné possible

En contrat d'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur : ni l'apprenti ni l'entreprise n'avancent les frais pédagogiques. Educatterra accompagne employeurs et apprentis dans toutes les démarches. En cas de financement CPF, un délai de rétractation de 11 jours ouvrés s'applique.

“Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Educatterra étudie chaque situation avec son référent handicap pour définir les aménagements nécessaires.”